

DEL2024_11_169

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 27
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Nafi SIBY), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACQUISITION AMIABLE DE LA PROPRIETE SISE 21 RUE PAUL BERT CADASTREE SECTION C N° 788 APPARTENANT A MONSIEUR LACHAMBRE POUR UN MONTANT DE 400 000 EUROS FRAIS D'AGENCE INCLUS ET LIBRE A LA VENTE

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Monsieur Frédéric Lachambre est propriétaire du bien sis 21 rue Paul Bert à Montfermeil.

Cette propriété est constituée d'une ancienne bâtisse classée remarquable et d'un parc arboré situé en plein centre ville ancien de Montfermeil, et à proximité immédiate de plusieurs propriétés communales.

Dans un souci de mise en valeur de cette propriété, et compte tenu de sa position géographique, Monsieur Lachambre a proposé à la commune de Montfermeil de s'en porter acquéreur.

Après avis du service de France Domaine, la commune a proposé une acquisition de cette propriété libre à la vente, pour un montant de 400 000 €.

Compte tenu du périmètre de restructuration du centre-ville élargi et des propriétés communales situées à proximité immédiate, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition du bien sis 21 rue Paul Bert, cadastré section C n°788, pour une superficie de 1 005 m², au prix total de 400 000 €.

DEL2024_11_169

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 28 février 2017 et modifié par délibérations successives,

Vu les actions menées pour la restructuration du centre-ville élargi,

Vu les échanges entre Monsieur Lachambre et la commune de Montfermeil qui ont abouti à un accord à hauteur de 400 000 € libre à la vente, pour l'acquisition du bien sis 21 rue Paul Bert à Montfermeil, cadastré section C n°788, pour une superficie de 1 005 m²,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 17 juin 2024,

Considérant que le bien est situé dans le périmètre de restructuration du centre-ville élargi,

Considérant que la commune est propriétaire de plusieurs biens à proximité immédiate de cette propriété,

Considérant l'intérêt que représente cette propriété pour la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'acquérir la propriété de Monsieur Frédéric Lachambre, sise 21 rue Paul Bert, cadastrée section C n°788, pour une superficie de 1 005 m², libre à la vente, au prix total de 400 000 €.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout autre document y afférent.
3. De dire que la dépense est prévue au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 29/11/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/11/2024

Montfermeil, le 29/11/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

